

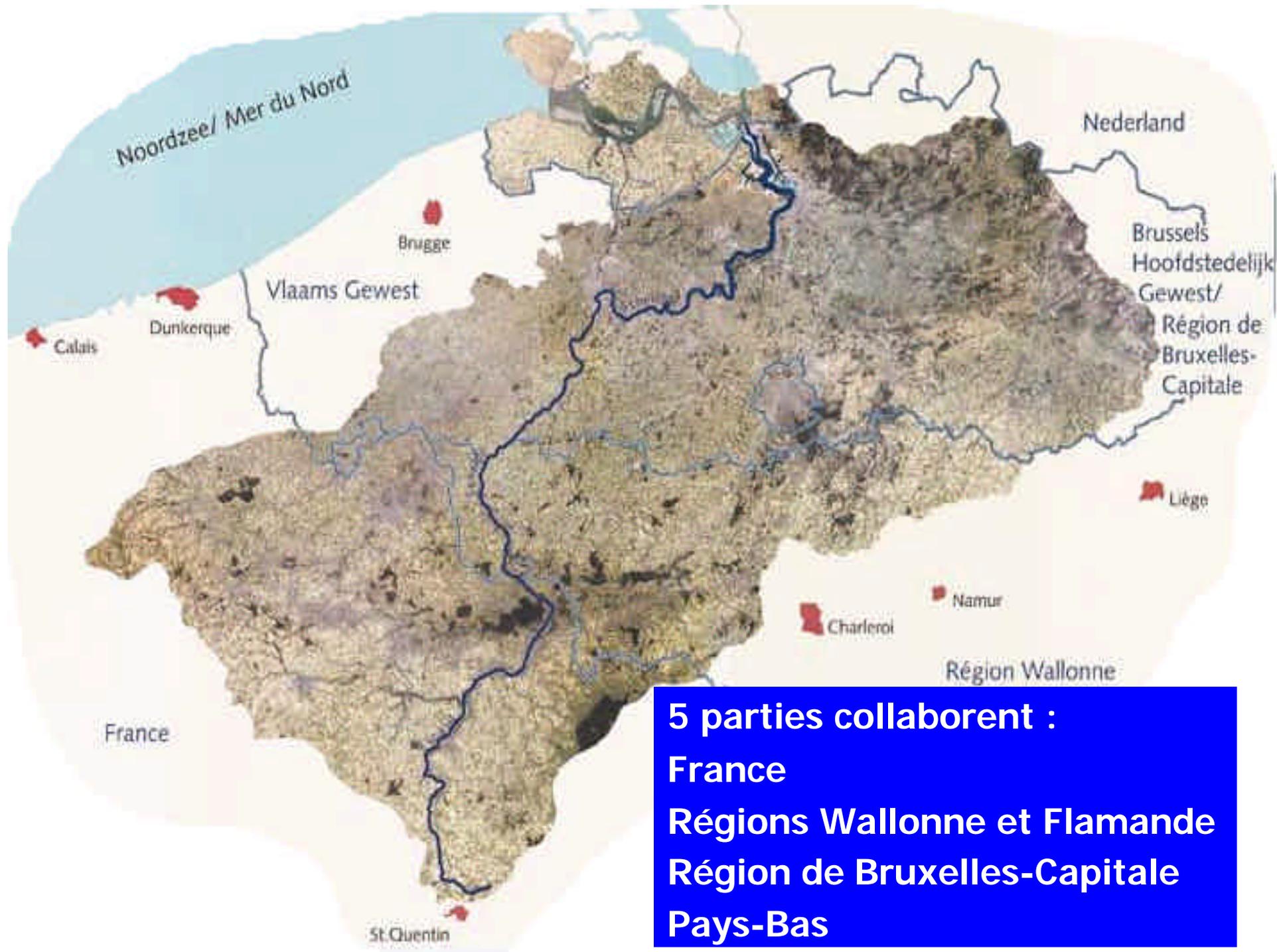
Commission Internationale pour la protection de l'Escaut



**La coopération transfrontalière
sur l'Escaut**

1 - Caractéristiques et enjeux **du bassin de l'Escaut**

- **Les particularités**
- **Les enjeux**



5 parties collaborent :
France
Régions Wallonne et Flamande
Région de Bruxelles-Capitale
Pays-Bas



La source en France
à Gouy le Catelet
à seulement 135m d'altitude

LE BASSIN VERSANT DE L'ESCAUT

LONGUEUR: 350 km
(140 km canalisés)

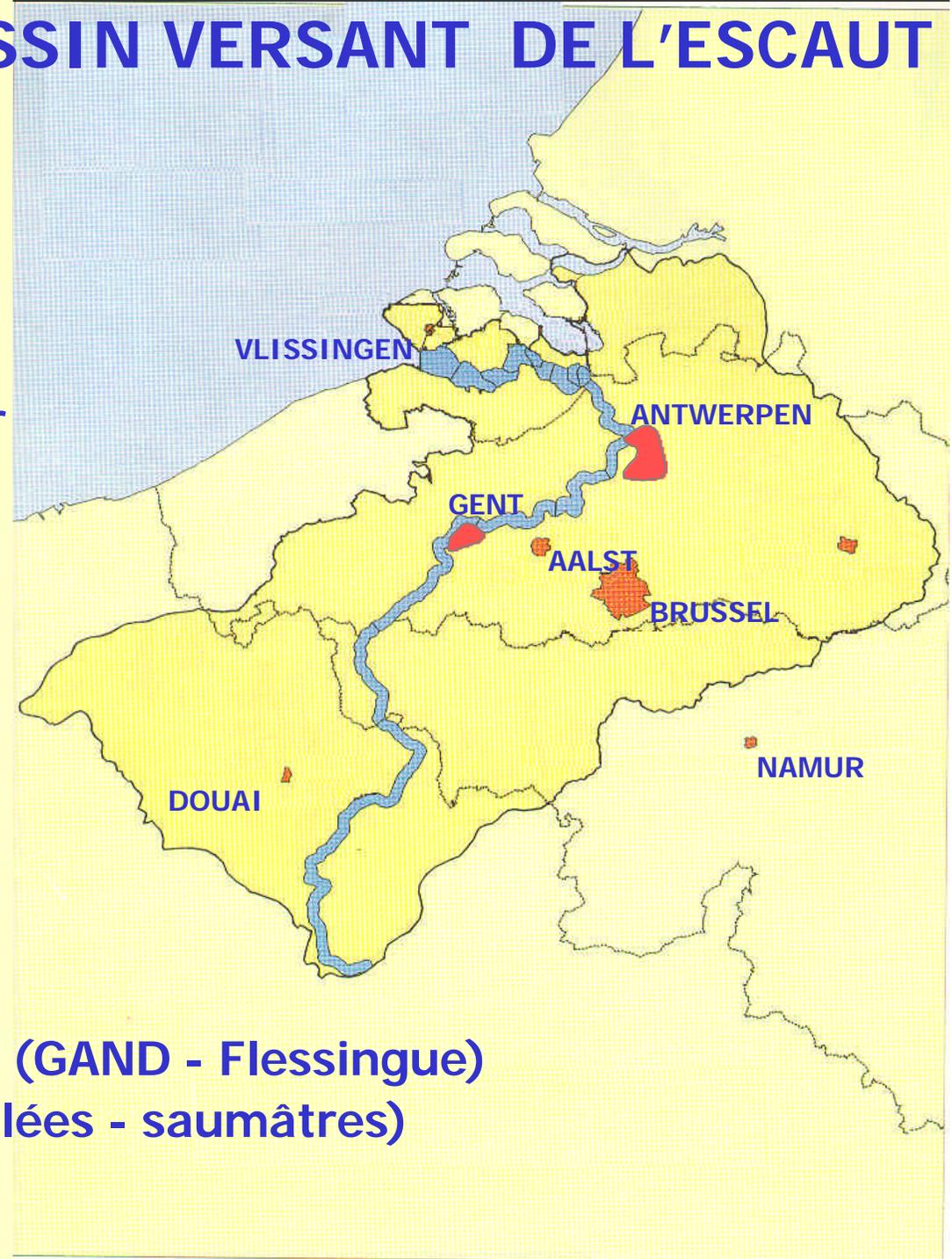
VITESSE: FAIBLE

DEBIT :
10 mio m³ par jour vers la mer
(115 m³/sec)

1 mia m³ estuaire par marée
BARRAGES ET ECLUSES:
plus de 250

SUPERFICIE: 22.000 km²
POPULATION: 10 moi hab.
447 hab./km²

ZONE UNIQUE DE MAREE (GAND - Flessingue)
ESTUAIRE (eaux douces - salées - saumâtres)



Des ressources en eau limitées

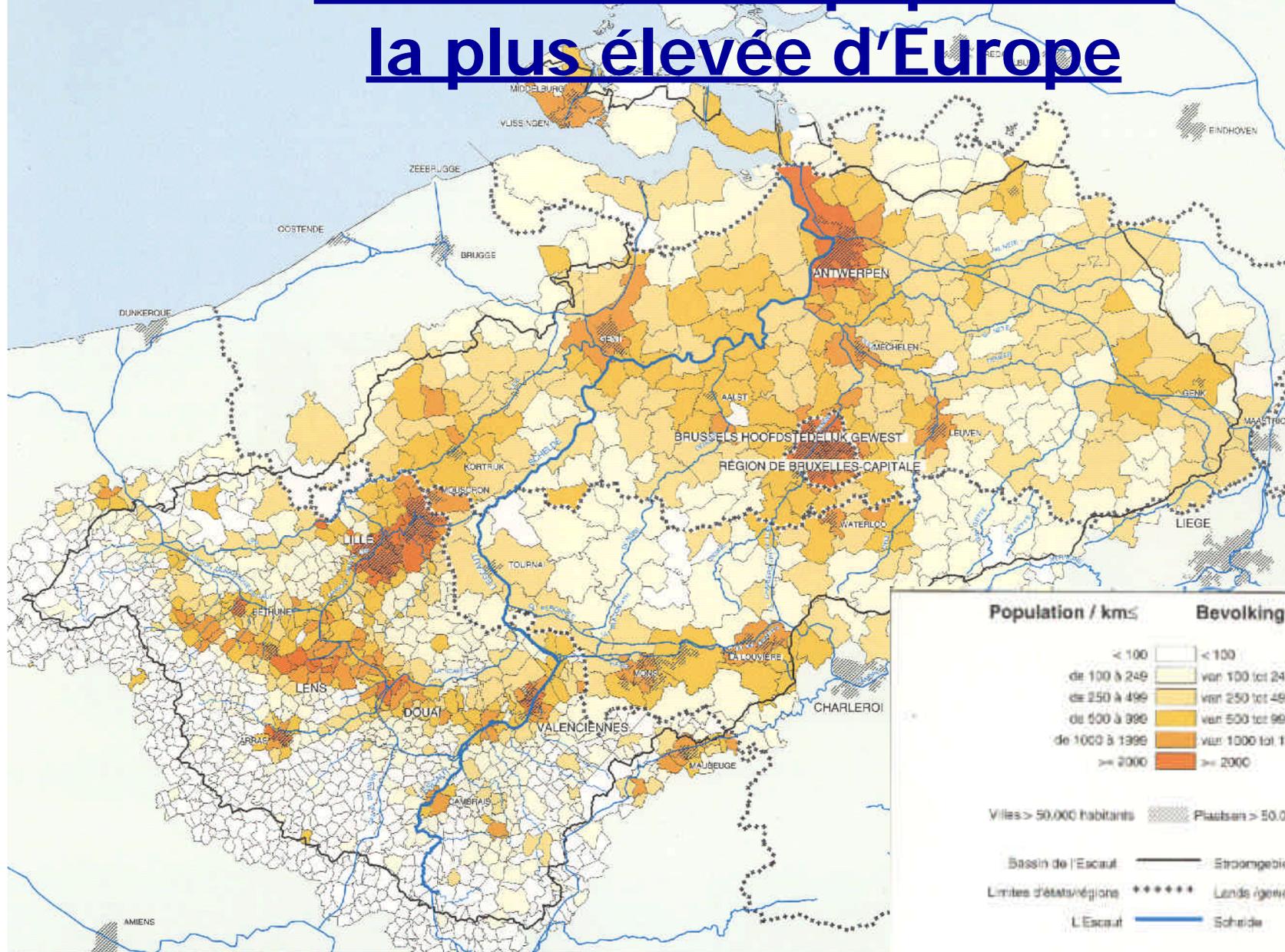


Forte augmentation des prises d'eau.

L'une des plus faibles ressources
en eau par habitant d'Europe.

La protection et l'amélioration des ressources en eau
est donc un enjeu d'importance.

Une densité de population la plus élevée d'Europe





Des usages très différents

Des usages très différents de la source en France
à l'embouchure sur la Mer du Nord aux Pays-Bas:

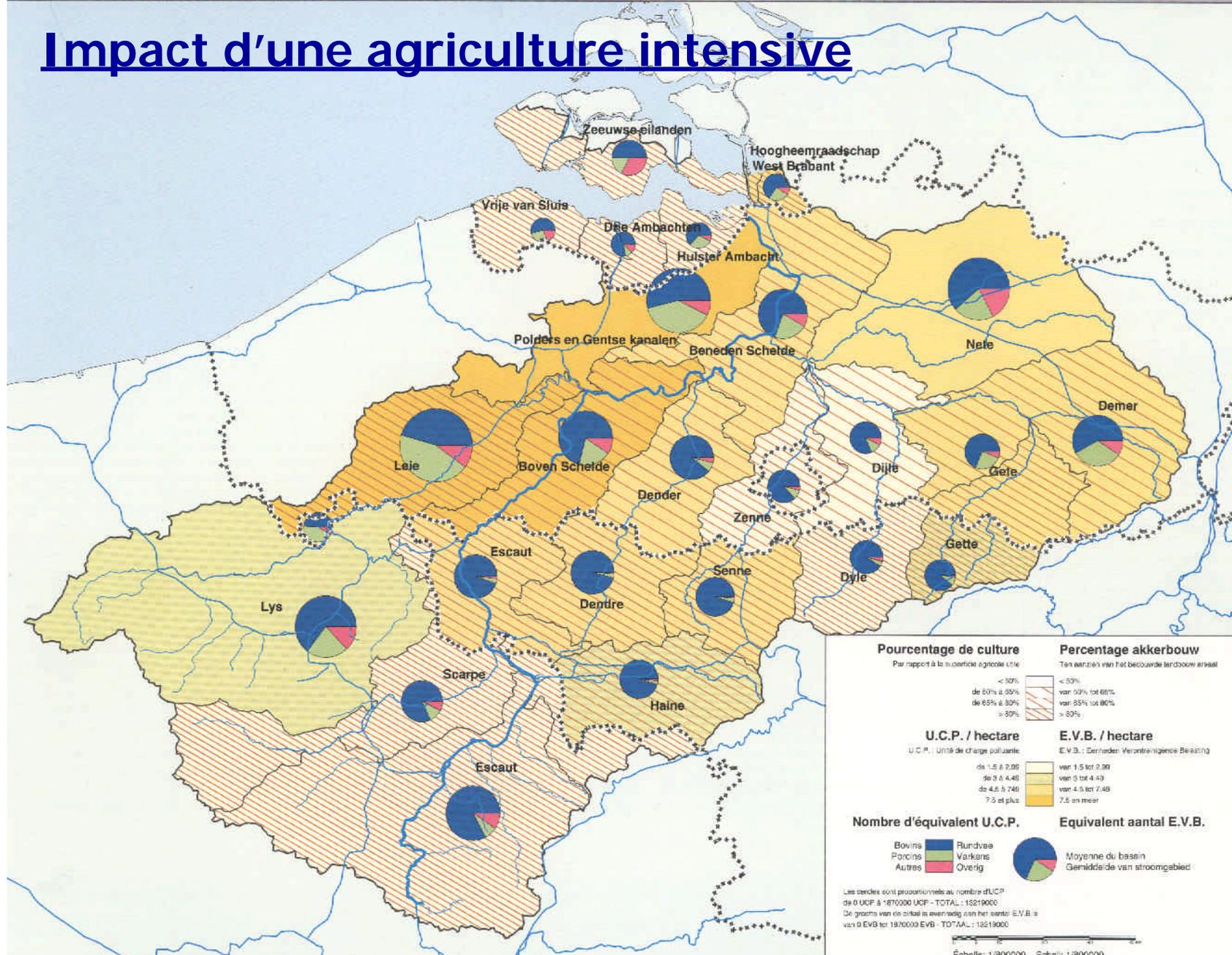
industrie, agriculture, transport, eau potable, tourisme,
pêche, réserves écologiques, ...



**Nombreuses vieilles industries :
d'importantes pollutions historiques**



Impact d'une agriculture intensive





Un transport maritime et fluvial intense:
Anvers 4ème port mondial



2 - Après des siècles de conflits, l'Escaut rassemble:

Historique

Résultats d'une première coopération

- **Historique – '94-'95**
- **Programme d'Actions Escaut**
- **Réseau homogène**
- **Pollutions accidentelles**

2 - Historique et résultats

- **Historique – '94-'95**
- Programme d'Actions Escout
- Réseau homogène
- Pollutions accidentelles

Accord sur la Protection de l'Escaut



- 5 Parties contractantes dont 2 pays et 3 régions : France, Région Wallonne, Région Flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Pays-Bas,
- dans un esprit de bon voisinage
- maintenir et améliorer la qualité de l'Escaut
 - ▼ tenir compte des intérêts communs des Parties contractantes
 - ▼ prendre en compte les intérêts particuliers de chacune des Parties contractantes
- création d'une Commission internationale : la CIPE



Commission internationale pour la Protection de l'Escaut (CIPE)

- TÂCHES
 - ▼ mesurer la qualité de l'eau et inventorier les sources de pollution
 - ▼ établir un Programme d'actions Escaut et en suivre l'exécution
 - ▼ échanger des informations
 - ▼ émettre des avis et des recommandations
 - ▼ organiser la coopération entre les réseaux nationaux et régionaux d'avertissement et d'alerte
 - ▼ mettre l'accent sur la COOPERATION
- DEMARRAGE le 11 mai 1995
- GROUPES DE TRAVAIL DE 150 experts des cinq Etats riverains
- SECRETARIAT PERMANENT

Historique des activités



- 1996: Mise en place de la structure (8 groupes de travail)
- 1997: publication du premier rapport de la CIPE "La Qualité de l'Escaut en 1994" - état des lieux global de l'Escaut
- 1998: lancement du réseau de mesures homogène
lancement du Programme d'actions Escaut
(première conférence des ministres)
- 1999: lancement du système d'alerte et d'alarme contre les pollutions accidentelles
Lancement du site internet www.icbs-cipe.com
- 2000: 5ème Symposium sur l'Escaut - Tournai
- 2001: Seconde conférence des ministres,
mise en oeuvre de la directive cadre européenne sur l'eau
- 2002 : Signature du nouvel accord international pour l'Escaut

Améliorer la qualité de l'Escaut



2 - Historique et résultats

- Historique – '94-'95
- **Programme d'Actions Escaut**
- Réseau homogène
- Pollutions accidentelles



LE PROGRAMME D' ACTIONS ESCAUT

POUR ORGANISER LA COOPERATION ENTRE LES PAYS ET REGIONS RIVERAINS, LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE LA CIPE DU 10 DECEMBRE 1998 A ADOPTE A MIDDELBOURG LE PROGRAMME D' ACTIONS ESCAUT

Principes:

- ✓ Préserver l'Escaut en tant que patrimoine unique pour les générations futures
- ✓ à l'avenir, coordonner les actions des pays et régions concernés
- ✓ un objectif résolument tourné vers les générations futures
- ✓ tendre vers une vision commune où la "gestion de l'eau au niveau de bassin versant" et le "développement durable" se substituent aux visions et programmes d'actions séparés

LE PROGRAMME D' ACTIONS ESCAUT COURT TERME



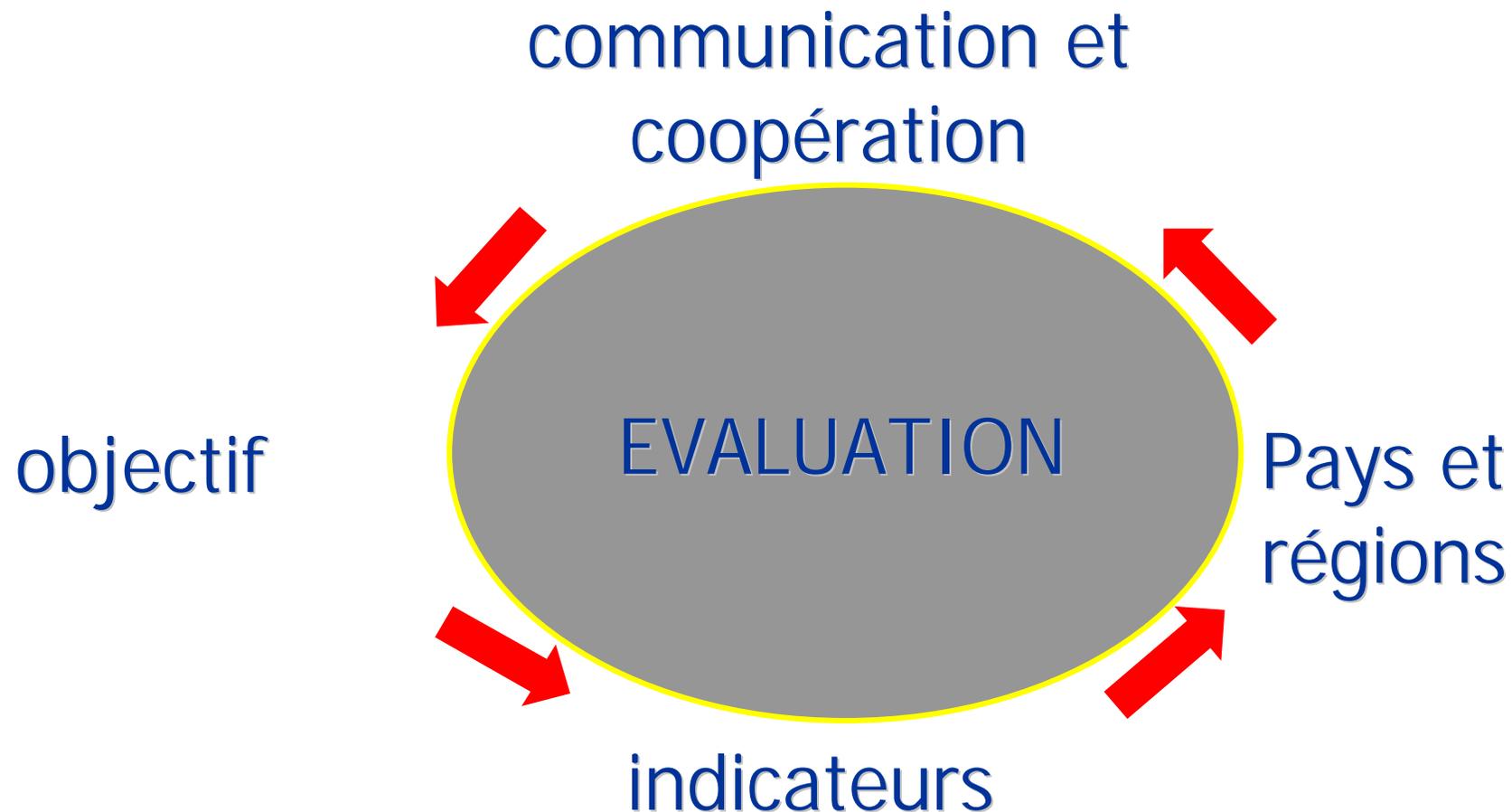
71 actions communes

- exploiter en commun du réseau de mesures homogène
- coordonner les inventaires
et développer des indicateurs environnementaux
- échanger des informations et études communes
- élaborer une communication externe
- fixer des objectifs

Le PAE à court terme (jusqu'au 31/12/2003)



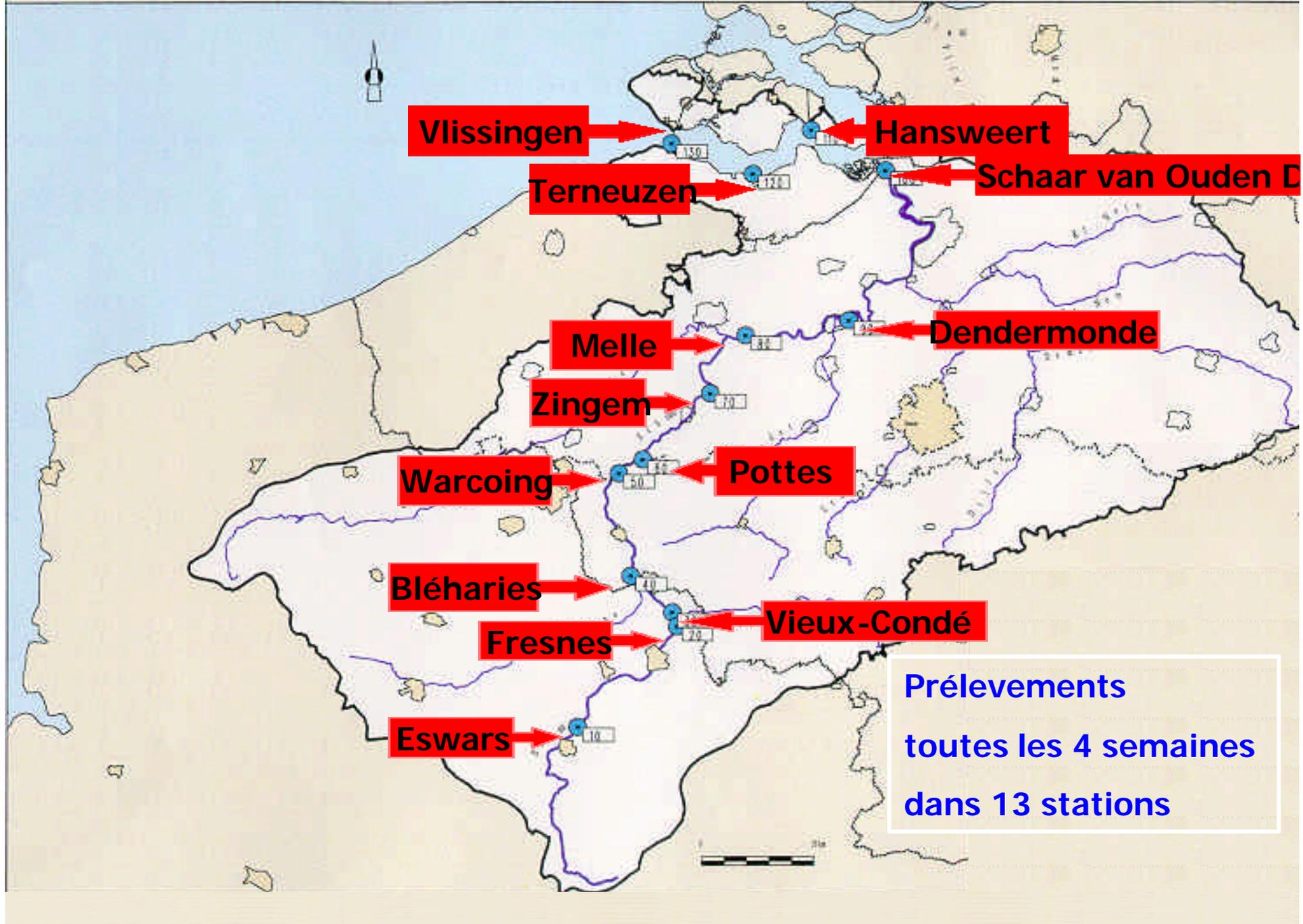
Concept cyclique



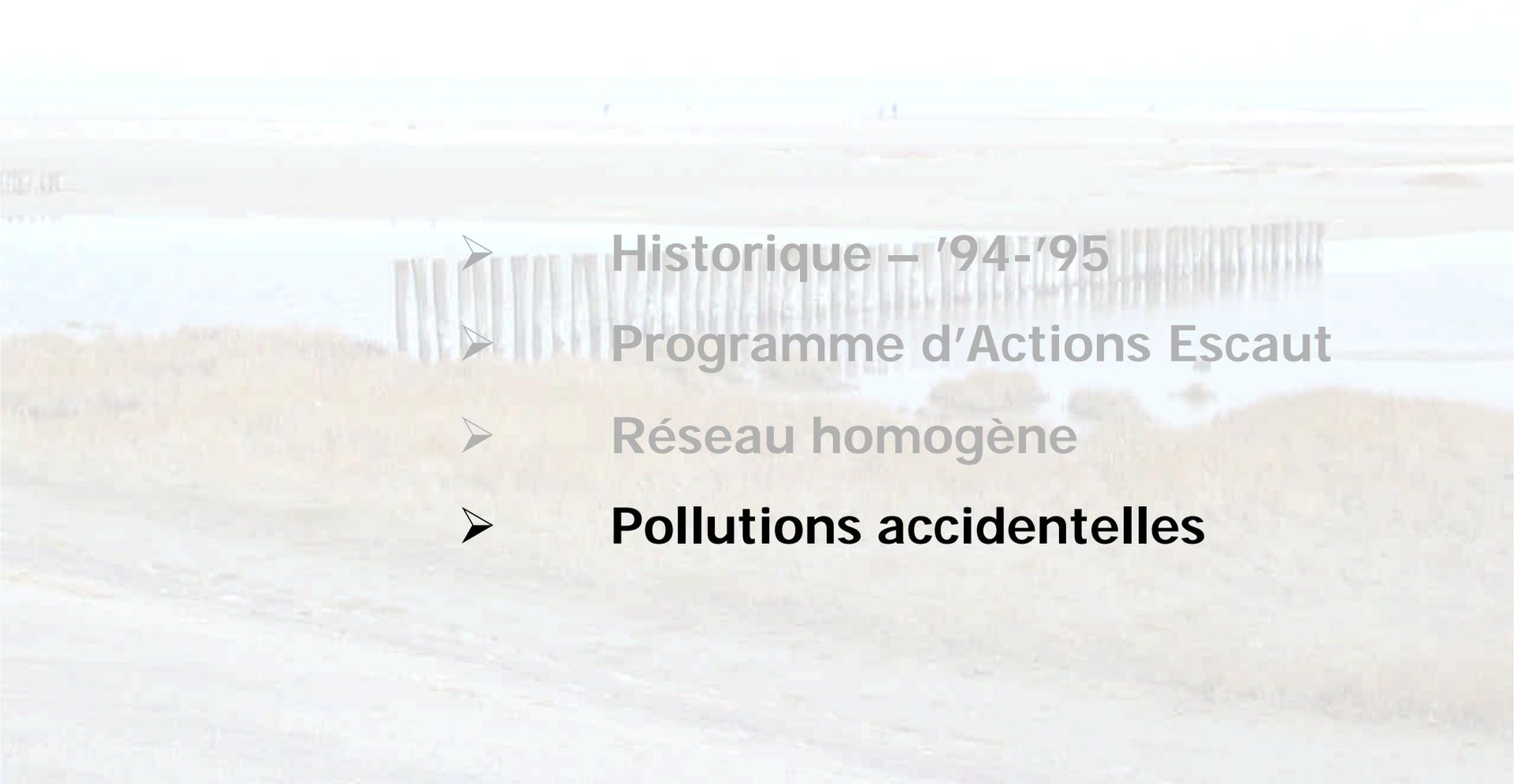


2 - Historique et résultats

- Historique – '94-'95
- Programme d'Actions Escaut
- **Réseau homogène**
- Pollutions accidentelles



2 - Historique et résultats

- 
- Historique – '94-'95
 - Programme d'Actions Escaut
 - Réseau homogène
 - **Pollutions accidentelles**



POLLUTIONS ACCIDENTELLES DANS L'ESCAUT

POURQUOI LE SYSTEME D'ALERTE ET D'ALARME ?

Le Programme d'actions prévoit "l'organisation de la coopération entre les différents réseaux nationaux ou régionaux d'alerte et d'alarme et la promotion de l'échange d'informations en vue de prévenir et de lutter contre les pollutions accidentelles".

QUE SONT LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES?

On entend par "pollution accidentelle": *"tout événement susceptible d'entraîner une brusque détérioration, visuelle ou mesurée, de la qualité de l'eau du fleuve, pouvant compromettre son utilisation et/ou pouvant constituer une menace pour l'homme, la flore, la faune et l'environnement."*

3 - Directive cadre et Nouvel accord

- Création d'un DHI Escaut
- Le nouvel accord
- La nouvelle organisation du travail

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU :



- ✓ Depuis la signature de l'Accord sur la protection de l'Escaut en 1994-1995, les Parties contractantes procèdent, dans ce cadre juridique, à la coordination de leurs efforts pour améliorer la qualité de l'Escaut.
- ✓ La Directive cadre européenne "eau, publiée en décembre 2000 au Journal officiel des Communautés européennes, prévoit une coordination beaucoup plus large.
- ✓ Le 30 novembre 2001, les ministres compétents des Parties contractantes de l'Accord sur l'Escaut se réunissent pour démarrer la mise en oeuvre de la Directive cadre pour ce fleuve transfrontalier.



DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU : **OBJECTIFS**

La Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (2000/60/CE) vise, pour chaque district hydrographique, à mettre en oeuvre une gestion de l'eau coordonnée et intégrée, à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes, et à renforcer la consultation du public.



Implications de la directive cadre pour la CIPE

Extension de compétence

- Du bassin fluvial au district hydrographique international de l'Escaut
- Eaux de surface et aussi eaux souterraines et côtières
- Qualité des eaux mais également lutte contre inondations et sécheresses

Plusieurs étapes

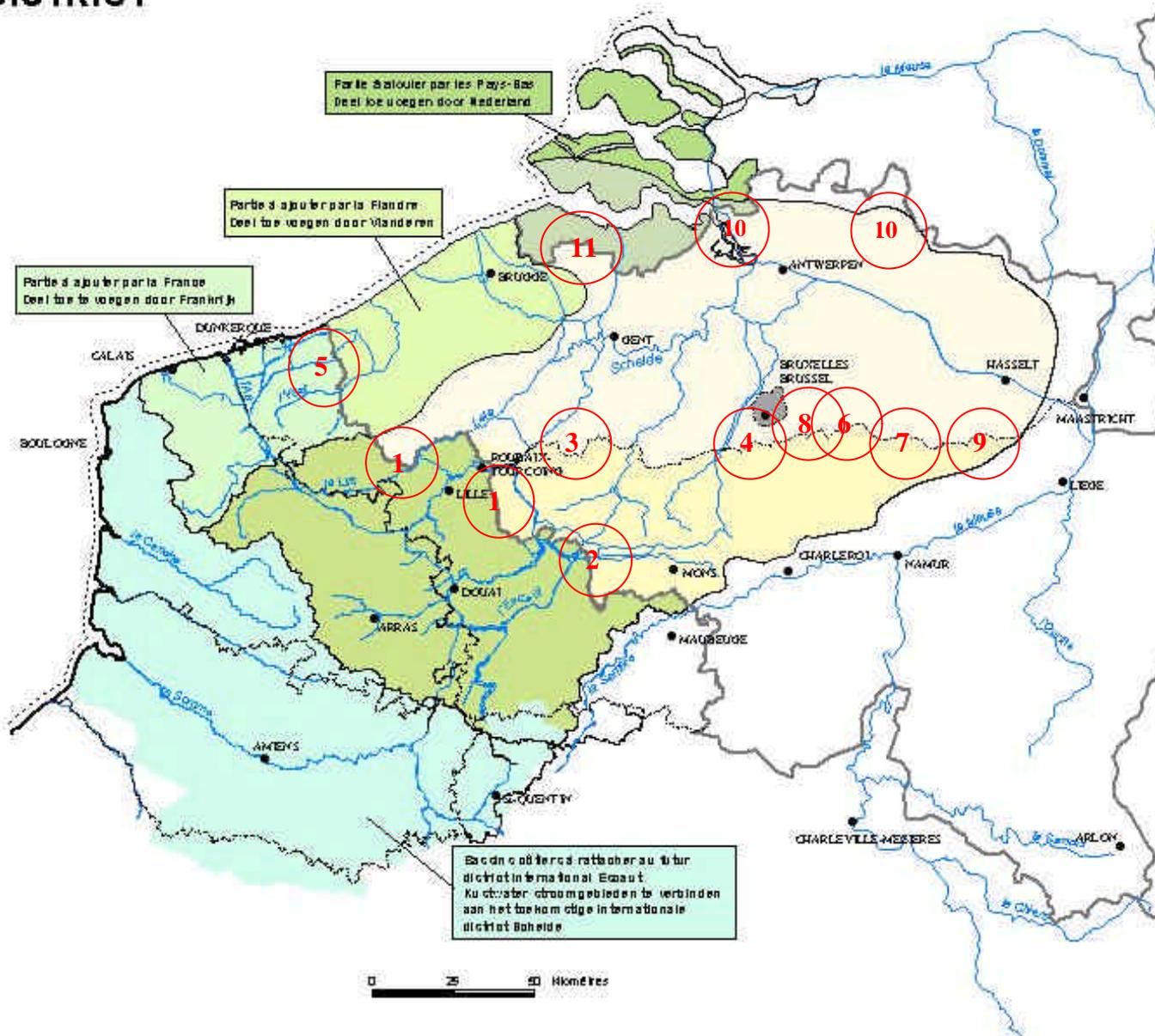
- 2004: l'état des lieux du district
- 2009: le programme de mesures
 - une approche intégrée (en continuité du PAE)
 - bâtis sur des programmes nationaux / régionaux

Quelques questions majeures

- Comment passer du PAE à la directive cadre?
- La fonction de la CIPE comme structure de coordination (jusqu'où?)
- La participation du public à quel niveau?

DISTRICT DE L'ESCAUT

SCHELDE DISTRICT



© ICPES 2002



UN NOUVEL ACCORD

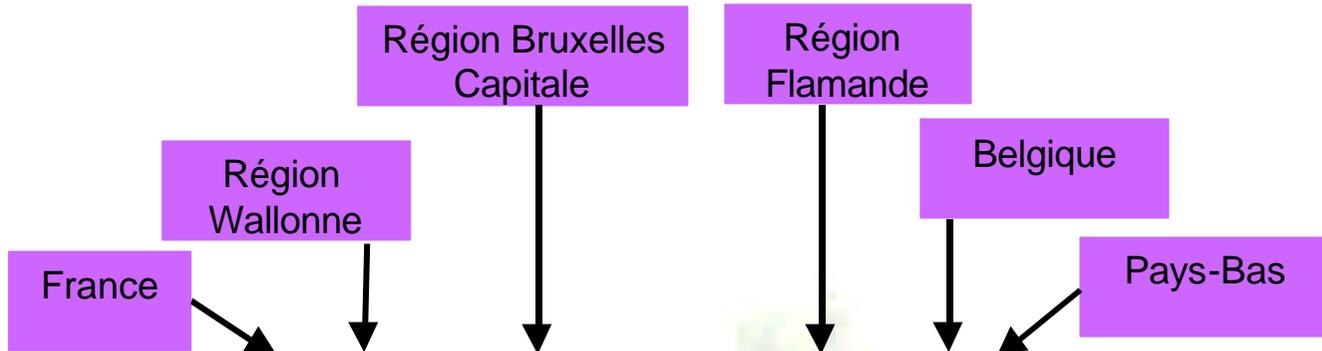
Un nouvel accord sera signé le 3 décembre prochain.

Il donne un cadre juridique à la coordination multilatérale voulue pour

- la mise en œuvre de la directive cadre
- la lutte contre les inondations et les sécheresses
- la lutte contre les pollutions accidentelles

Une nouvelle structure de la CIPE





Assemblée Plénière - Décisions

Chefs de Délégation
 Stratégie-Politique
 Président : A. Lefebvre

GT Coordination
 Coordination internationale permanente
 Présidence : NL - W - BXL

Communication - participation public

Cartographie

GT B - permanent
 Qualité du milieu aquatique
 Présidence : VL

Eaux souterraines

Eaux de surface - RHME

Eaux littorales

Ecologie

GT A - permanent
 Pressions sur le milieu aquatique
 Présidence : F

Pressions & impacts

Masses d'eau fortement modifiées

Lutte contre inondation et sécheresse

Economie

Secrétariat

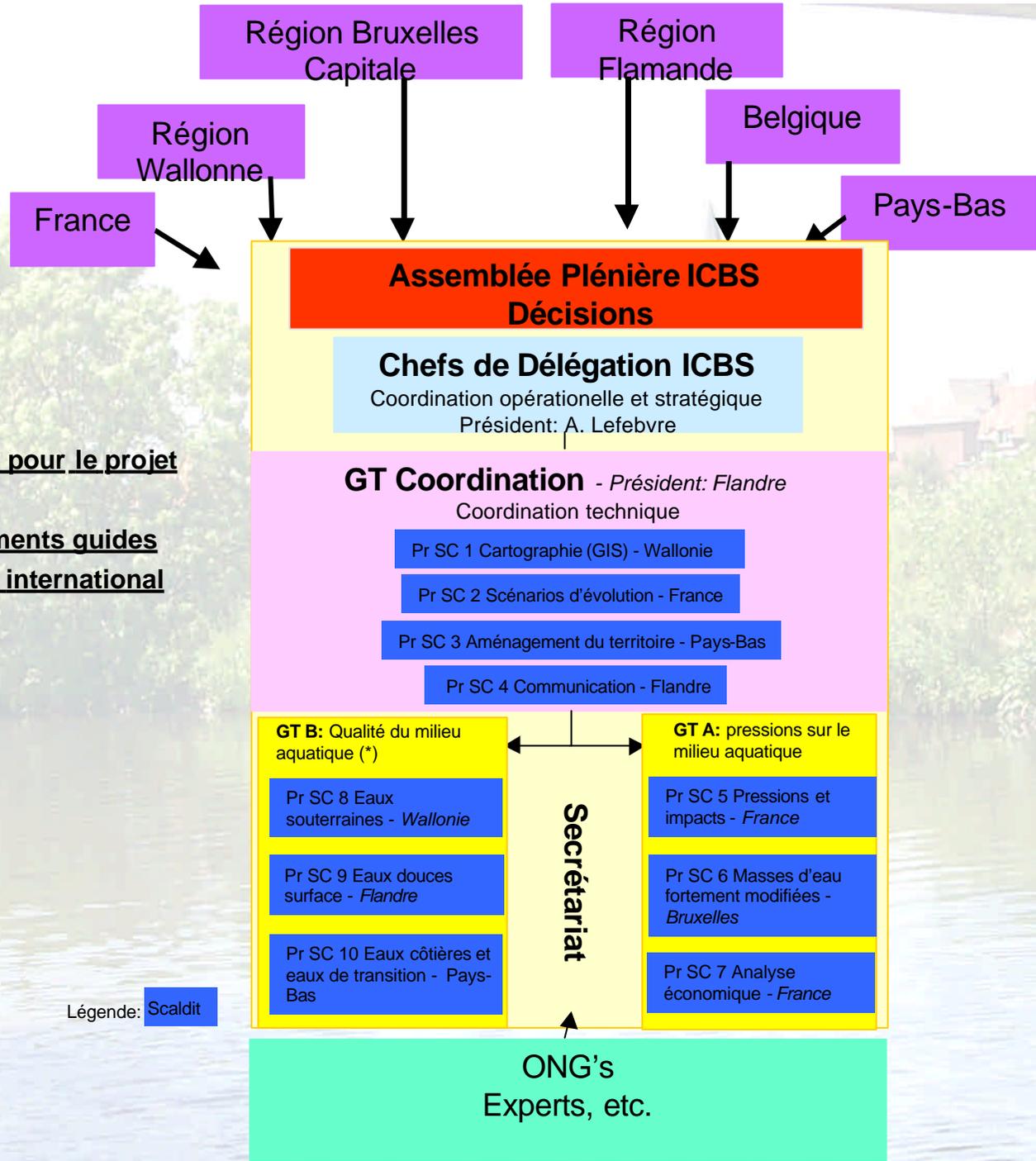
ONG's Experts, etc.

A scenic view of a river with a bridge in the background and a boat on the water. The bridge is a steel truss bridge. The water is calm and reflects the sky. There are trees on the banks.

4 - Un exemple d'intégration

➤ **Le projet d'Interreg Scaldit**

Annexe 1: Organisation du travail pour le projet Interreg IIIb NWE
'Scaldir: test intégré des documents guides dans le district hydrographique international de l'Escaut'



(*) Les éléments délimitation masses d'eau, typologie, conditions de référence, intercalibration, monitoring et registre des zones protégées sont discutés dans les projets de GT B où ils s'appliquent



Merci de votre attention



Problèmes:

- ✓ l'Escaut a été le siège de nombreux conflits depuis 2000 ans
- ✓ des cultures différentes dans un espace réduit
- ✓ un bassin fluvial avec de fortes pressions de pollution depuis plus de deux siècles
- ✓ le fleuve le plus pollué d'Europe occidentale
- ✓ des réserves en eau limitées



Solution: le Plan d'Action Escaut

- une forte volonté politique de coopérer
- un programme d'action édifié ensemble
- une large exécution technique par des experts
- un secrétariat permanent et neutre



Réseau homogène biologique